

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Mai 2019**

**OBJET : Subvention au bénéfice du bailleur 13 Habitat pour la mise en œuvre en 2019 d'actions sociales visant à accompagner les ménages dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer au bailleur 13 Habitat, qui sera chargé en 2019 de la mise en œuvre d'actions sociales collectives dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL), une aide financière d'un montant total de 22 760 €selon le tableau joint en annexe,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle prévu à cet effet.

Cette convention prendra effet à la date de sa notification mais prévoira le subventionnement des mesures d'actions sociales débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Mesdames CARREGA, CHABAUD, GUARINO et Messieurs ROYER-PERREAUT,  
GAZAY et GENZANA ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**

